

Contribution au 39 ieme congres du P. C. F

Contribution présentée et adoptée le 19 décembre 2022 par les camarades de la sections O.Calvetti de la fédération de Vauclus.

Le débat sur la fin de vie revient régulièrement dans l'actualité et reviendra tant que la société n'aura pas résolu le dilemme :

Doit-elle défendre la vie coûte que coûte ou autoriser dans certaines circonstances la priorité a la lutte contre la souffrance ?

Quelle doit être sa priorité ?

Un dilemme profond qui aboutit au heurt permanent entre deux camps farouchement opposés

Le choix du malade lui-même devrait prévaloir, c'est ce que disent 9 français sur 10 dans les sondages effectués depuis plus de 10 ans, c'est ce qu'ont voté 83,5 % des députés le 8 avril 2021.

Ce jour-là dans l'hémicycle de l'assemblée nationale a été reconnu le droit du malade au choix comme le droit des médecins et soignants à faire valoir leur clause de conscience, par le vote de l'article 1 de la « proposition de loi donnant le droit a une fin de vie libre et choisie ».

Faute de temps seul l'article 1 a pu être soumis au vote et il reste donc a compléter l'étude d'un texte des articles suivants puis à recueillir l'avis du Sénat ou à solliciter la population française pour une décision prise a la majorité, (referendum).

Une convention citoyenne sur la fin de vie organisée par le CESE commencera ses travaux le 9 décembre et devra se terminer a la mi-mars.

C'est a partir de ces débats que le gouvernement aura la responsabilité de changer profondément ou non la loi « CLAEYS-LEONETTI » sur l'accompagnement médical de la fin de vie, éventuellement en légalisant une aide active a mourir que le comité d'éthique a récemment juge envisageable a de très strictes conditions.

Notre parti lui dans un texte d'une trentaine de ligne propose de développer les soins palliatifs pour tous, de donner aux services de soins palliatifs les moyens d'effectuer leur travail et de bien appliquer la loi LEONETTI.

Nous ne sommes pas en opposition avec ces propositions, mais force est de constater que depuis que nous le proposons rien n'a avance en la matière.

D'autre part, il est selon nous inacceptable que parmi les personnes qui souhaitent une aide active a mourir seules celles qui ont des moyens financiers peuvent recourir a celle-ci et ce dans des pays frontaliers comme la Suisse ou la Belgique.

Non, une aide active a mourir n'est pas en opposition mais plutôt en complémentarité avec le parcours de soins que sont les soins palliatifs, « ce qui donne un sens a la vie donne un sens a la mort » écrivait Antoine de Saint Exupéry.

Améliorons la prise en charge des malades pour qu'après une vie épanouie ceux-ci puissent sereinement choisir entre l'attente d'une mort naturelle et l'accompagnement vers une mort sans souffrance, une mort solidaire plutôt qu'une mort solitaire.

Voilà l'idée que devrait défendre notre parti :

Quel que soit le choix de la personne concernée sur sa fin de vie naturelle ou avec une aide active a mourir, il faudra de toute façon tout mettre en œuvre pour donner plus de moyens financiers et humains aux services de soins palliatifs en institution ou a domicile.